

Recommandations issues de la Table des pêches sur la baleine noire:

Des gestes s'imposent pour la biodiversité marine

Ottawa, le 16 décembre 2022 – Initiée par le Bloc Québécois, la Table des pêches sur la baleine noire, tenue en parallèle de la COP15 vendredi dernier à Sainte-Anne-des-Monts, a rassemblé des pêcheurs de l'Est-du-Québec et des gens de l'industrie venus échanger avec l'experte en biologie marine Lyne Morissette autour de l'enjeu de la baleine noire. À l'issue de cette productive rencontre, le chef Yves-François Blanchet a demandé que les pistes d'actions dégagées par les pêcheurs et la chercheuse et médiatrice soient considérées afin que soient rapidement posés les gestes propices à améliorer le rétablissement de la baleine noire, et ce, dans le respect de l'activité économique de la région maritime du Québec.

« La rencontre entre des pêcheurs mis à mal par une série de décisions peu ou mal expliquées, sans considération pour leur réalité et la science marine, est sans doute le meilleur moyen de construire des ponts et dégager des pistes de solutions. On ne ralliera pas les travailleurs de la mer et toute l'industrie aux gestes nécessaires pour protéger la baleine noire et la biodiversité marine en les isolant et en les appauvrissant, affirme le chef du Bloc Québécois. Notre but étant de créer un espace de rencontre et de ne pas en faire une tribune partisane. Chacun a pu s'y exprimer librement. Décentralisation, concertation, innovation, souplesse... ce sont les attitudes à développer dans la perspective d'un enjeu où l'échec n'est pas permis. »

Les députés Caroline Desbiens, Kristina Michaud et Maxime Blanchette-Joncas ont également participé à l'événement dont la prémisse, partagée par tous les pêcheurs présents, est qu'il est exclu de renoncer à une espèce marine, quelle qu'elle soit, et au premier chef l'emblématique baleine noire.

Voici les recommandations du Bloc Québécois issues des travaux de la Table :

- Que le gouvernement du Canada renonce à toute exploration ou exploitation en mer des hydrocarbures à compter de maintenant, que ce soit en Atlantique Nord ou dans le golfe du Saint-Laurent, et interrompe toute démarche initiée ou annoncée dans ce sens;
- Que le gouvernement autorise, à titre de projet pilote, le début de l'activité de pêche au crabe des neiges dès le 1er avril de chaque année, étant compris que, compte tenu de l'abondance de la ressource et de la certitude d'atteinte des quotas, la mesure aura pour effet de réduire la période durant laquelle la pêche et le transit des baleines noires se chevauchent, au nord des Îles-de-la-Madeleine et en route vers la zone d'alimentation à l'extrémité de la Péninsule gaspésienne;
- Que le gouvernement réduise la période de fermeture des secteurs (quadrilatères) marins lors du passage en transit des baleines noires au nord des Îles-de-la-Madeleine, étant établi que la durée de la présence de la baleine y est d'environ 24 heures et que celle de la fermeture est de deux semaines, et que l'obligation de retirer les engins de pêche dans les 48 heures pose davantage un risque accru de perturbation qu'une réduction du danger d'enchevêtrement;
- Que le gouvernement assure le financement de projets de recherche et de transferts technologiques afin que soient développées et testées des mesures à la fois mécaniques (bouées immergées, cordes à résistance contrôlée, ...), et liées au TI (bouées électroniques, triangulation, localisation des individus par les navires ou étiquetage radio), afin de prévenir et réduire l'impact de la pêche sur la circulation des mammifères marins;

- Que le gouvernement du Canada déploie dans les régions maritimes du Québec et du Canada, les fonctionnaires affectés à l'administration du ministère et les chercheurs en biologie marine qui analysent et formulent des recommandations relatives à la préservation de la biodiversité marine;
- Que, si le gouvernement doit restreindre des activités de pêche afin de protéger les espèces marines dont les populations sont précaires, il s'engage alors, soit à proposer une pêche alternative et le soutien financier pour permettre aux entreprises et pêcheurs de procéder à la transition, soit à verser une compensation financière qui assurera la pérennité des savoirs et des entreprises durant l'intervalle. Aussi, que le gouvernement s'astreigne à un préavis minimal de trois mois avant de fermer une activité de pêche pour une saison, au lieu des 48 heures et moins observées dans plusieurs cas récents;
- Que le Canada s'inscrive à titre de partenaire actif dans une perspective nord-américaine dans la mise en place de protocoles de préservation des espèces menacées et de la biodiversité, et ce, plutôt que de laisser l'industrie des pêches être assujettie à des directives, menaces de sanctions et de boycott des États-Unis, servant davantage la concurrence américaine que la préservation des espèces dans plusieurs cas.

« La concertation est la clé des efforts pour assurer la survie de nos espèces marines. Pêches et Océans Canada doit donc absolument inclure les pêcheurs professionnels dans l'élaboration de son plan de protection des espèces, sous peine de le vouer à l'échec. D'autres recommandations détaillées sont aussi en voie de préparation au bénéfice d'autres espèces afin qu'une véritable politique puisse prendre forme. Les pêcheurs font partie de la solution en vue de la préservation de la diversité marine dans le fleuve et le golfe du Saint-Laurent », conclut le chef du Bloc Québécois.

– 30 –

Source :
Joanie Riopel
Attachée de presse
Bloc Québécois
613 402-3538